



ARRETE N° 2022-326
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Charrière St Léonard n°10
Mardi 30 Août 2022

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame DAVID Simone pour l'Association EMMAÛS – 5A, rue des Tanneurs – 27500 Pont-Audemer, afin d'effectuer un déménagement, Rue Charrière St Léonard au n° 10, Mardi 30 Août 2022, de 8h30 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Association EMMAÛS est autorisée à effectuer un déménagement, RUE CHARRIERE SAINT LEONARD au N° 10, MARDI 30 AOÛT 2022, de 8H30 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue Charrière St Léonard, aux abords du n° 10, à la date et horaire cité dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 26 Août 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

